

POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE EN THÉÂTRE

Février 2012



460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 808
Montréal, QC H3B 1A7
Téléphone : 514.954.0270 / 1.866.954.0270
Télécopieur : 514.954.0165
www.cqt.ca

SOMMAIRE

1. Vision et objectif de la Politique formation continue en théâtre	3
2. Mise en contexte	3
3. Principes directeurs de la Politique de formation continue en théâtre	4
4. Rôles et responsabilités en matière de formation continue en théâtre	5
5. Modalités de gestion et de suivi de la Politique de formation continue en théâtre	7
6. Date d'entrée en vigueur	7
7. Associations professionnelles ayant collaboré à la politique de formation continue en théâtre ...	8
8. Lexique	9

1. VISION ET OBJECTIF DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE EN THÉÂTRE

Ce document a pour objectif d'énoncer la Politique de formation continue pour la discipline Théâtre. Ce document voit à définir les grandes orientations en déterminant les principes directeurs, les rôles et les responsabilités des intervenants ainsi que les modalités de gestion et de suivi de la Politique de formation continue.

2. MISE EN CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la formation continue en théâtre est organisée par activités professionnelles : les producteurs, les artistes interprètes, les auteurs et les concepteurs. Ainsi, les associations de producteurs regroupés sous l'appellation RAPThéâtre (ACT, APTP, AQM, TUEJ) assurent la gestion de la formation continue pour les producteurs. Ils élaborent la programmation et procèdent à la mise en marché des activités de perfectionnement. La formation continue des auteurs dramatiques est gérée par le CEAD pour le développement de la pratique et par l'AQAD pour la gestion de carrière des auteurs. Les concepteurs reçoivent l'offre de formation de l'APASQ qui en assume également la mise en œuvre. Alors que QDF rejoint le milieu anglophone des producteurs, praticiens, auteurs et interprètes, Playwrights' Workshop Montreal rejoint le milieu anglophone des auteurs et traducteurs. L'UDA assure quant à elle l'offre de formation continue pour les interprètes francophones. L'AQM offre aussi des ateliers de formation continue en arts de la marionnette. Finalement, les compagnies de théâtre peuvent présenter des demandes de financement pour offrir des ateliers de formation continue, et ce, sans passer par leurs associations.

De nombreux facteurs influencent l'évolution du secteur théâtral et ont un impact sur les besoins en formation continue, et conséquemment sur sa programmation. Un rapport d'analyse sommaire des besoins de formation continue des producteurs de théâtre réalisé en juillet 2010 relève ces facteurs et identifie des pistes pour dynamiser la formation offerte. Par exemple, l'arrivée des nouvelles technologies, la mondialisation des marchés, les changements démographiques et les conditions de travail difficiles du secteur ont un impact direct sur la nature même du travail des professionnels de théâtre. Ces facteurs d'évolution du secteur sont déterminants dans la programmation offerte en formation continue qui, sur certains points, pourrait être dynamisée.

Les raisons pour lesquelles le Conseil québécois du théâtre (CQT) initie une politique de formation continue sont reliées à l'évolution du secteur, mais également à l'évolution du CQT qui, comme regroupement national, souhaite jouer un rôle de leader dans la concertation de l'ensemble des associations professionnelles qui œuvrent en formation continue pour le secteur Théâtre. En effet, l'organisation de la formation continue qui a cours depuis plusieurs années fait en sorte que le secteur Théâtre est divisé et ne peut parler d'une seule voix. Cette division se répercute sur le positionnement stratégique du secteur, sur l'utilisation des ressources ainsi que par une diminution de l'aide financière à la formation dévolue au théâtre. Ce sont ces raisons qui ont poussé le CQT à mettre sur pied un comité ad hoc ayant pour mandat de réfléchir à la mise en place d'une Politique de formation continue en théâtre avec pour objectif d'offrir de la formation de façon concertée. En se concertant davantage, le milieu théâtral non seulement offrira de la formation de façon plus adaptée, mais sera plus uni et ainsi augmentera, espérons-le, l'aide financière dévolue au secteur Théâtre pour la formation continue.

En cours de réflexion, le CQT a fait appel à une consultante spécialisée en formation et gestion des compétences en ressources humaines afin de dresser un portrait de la formation continue offerte en théâtre et ainsi aider le comité à cerner les forces et les faiblesses, mais aussi les opportunités et les obstacles rattachés à une offre de formation continue consolidée. La Politique de formation continue en théâtre a été rédigée à la lumière de ces constats et recommandations.

3. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE EN THÉÂTRE

- Le CQT a pour mission de fédérer le milieu théâtral professionnel du Québec. Il intervient en fonction des intérêts supérieurs du milieu du théâtre et pour l'ensemble de la pratique professionnelle.
- Le CQT développe une vision globale des besoins du secteur Théâtre pour favoriser une offre de formation continue concertée.
- Le CQT se préoccupe des besoins de perfectionnement pour l'ensemble des activités de sa discipline, et ce, sur tout le territoire québécois.
- Dans l'organisation de la formation continue en théâtre le CQT agit avec transparence, tient compte de l'équité et se préoccupe de la diversité linguistique.
- Le CQT reconnaît la compétence des associations professionnelles (ACT, ADST, APTP, APASQ, AQM, AQAD, CEAD, CQICTS, TUEJ, QDF, PACT, PWM, TAI, UDA) pour identifier les besoins, établir les priorités, puis adapter et développer l'offre de formation en fonction de leurs champs d'action respectifs.
- Le CQT crée et anime le Comité de formation continue en théâtre dont le mandat est d'assurer une offre de formation continue globale et adaptée aux besoins du milieu théâtral. Le CQT y invite toutes les associations professionnelles susceptibles d'offrir de la formation continue au secteur Théâtre.
- Le CQT adhère à une vision de partage de ressources en adéquation avec le contexte et les besoins spécifiques du secteur.
- Le CQT est l'interlocuteur privilégié auprès du CQRHC, et du comité de formation continue de l'Île de Montréal pour la définition des axes de priorisation.
- En collaboration avec les associations professionnelles concernées, le CQT maintient son rôle d'informer le milieu théâtral de l'offre de formation continue qui lui est destiné.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE FORMATION CONTINUE

RESPONSABLE	RÔLES
CQT	<p>Mettre en application la Politique de formation continue et veiller à sa mise à jour</p> <p>Créer et animer le Comité de formation continue en théâtre formé des associations professionnelles du secteur Théâtre</p> <p>S'assurer de la représentation du CQT au CQRHC et au comité de formation continue de l'île de Montréal (CFC)</p> <p>Participer à différents mécanismes de concertation (tables, rencontres, forums, réunions, etc.)</p> <p>Informier le milieu théâtral du rôle du CQT dans le dossier de la formation continue</p> <p>Assurer une veille sur les activités, les politiques, les recherches, etc. dans les dossiers de la formation continue</p> <p>Prendre en considération l'offre de formation offerte par d'autres instances</p>
Associations professionnelles	<p>Identifier les besoins de perfectionnement de leurs membres et les partager au Comité de formation continue du CQT</p> <p>Concevoir des ateliers de formation pour la saison à venir</p> <p>En collaboration avec le CQT, informer le milieu théâtral professionnel de la formation offerte</p> <p>Réaliser leurs activités de formation continue¹</p> <p>Collaborer au Comité de formation continue en théâtre</p> <p>Développer des projets communs sur la base des axes de priorisation</p>
Comité de formation continue	Poursuivre la réflexion en vue de bonifier l'offre en formation

¹ Puisque le financement de la coordination de la formation continue du regroupement RAPThéâtre (constitué des associations de producteurs ACT, APTP, AQM et TUEJ) a été transféré au CQT par le CQRHC en 2012, la conception et la réalisation des activités de formation continue pour le volet producteurs des associations professionnelles ci-haut mentionnées est prise en main par le/la coordonnateur/trice de la formation continue au CQT.

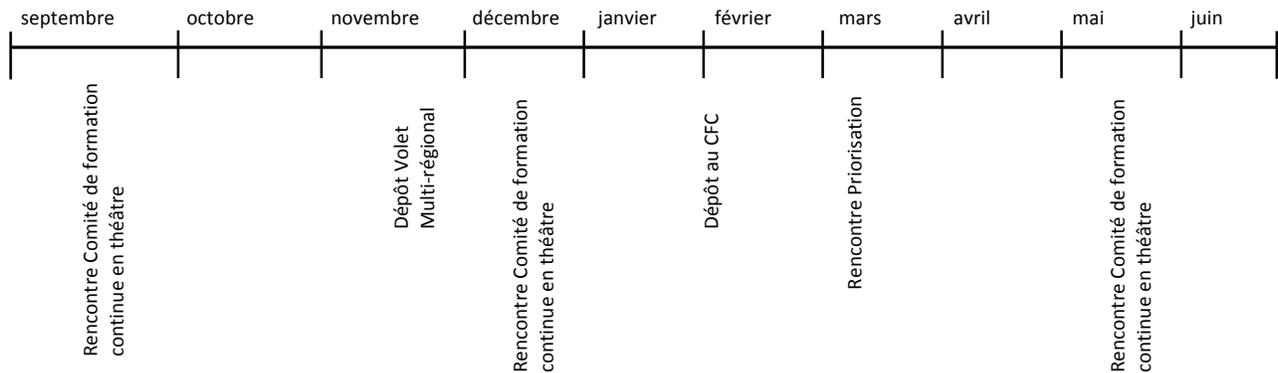
<p>en théâtre</p>	<p>continue pour le secteur Théâtre</p> <p>Mettre en commun les besoins respectifs de chaque association professionnelle en matière de formation continue afin d’obtenir un portrait des besoins et des projets de formation pour le secteur Théâtre et explorer les possibilités en terme de projets communs</p> <p>Planifier la programmation en formation continue pour l’année à venir</p> <p>En collaboration avec les associations professionnelles, déterminer les axes de priorisation et les modalités d’attribution pour l’année à venir</p>
<p>Coordination de la formation continue au CQT</p>	<p>Œuvrer à la concertation des activités offertes au milieu théâtral en matière de formation continue</p> <p>En collaboration avec les associations professionnelles, informer le milieu théâtral professionnel de la formation offerte</p> <p>Pour les associations dont la coordination, financée par le CQRHC, est assumée par le CQT² :</p> <ul style="list-style-type: none"> . À partir des besoins exprimés par les associations, planifier et réaliser les activités de formation continue . Remplir et transmettre les documents destinés au CQRHC et à Emploi-Québec

² En date du 1^{er} avril 2012, seules les activités organisées auparavant par le RAPThéâtre seront organisées par le CQT. L’ajout de tout autre champ de responsabilité est lié à l’augmentation du financement par le CQRHC.

5. MODALITÉS DE GESTION ET DE SUIVI DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE EN THÉÂTRE

Annuellement, plusieurs rencontres seront tenues. Ces rencontres permettront une mise en commun régulière des besoins et une actualisation constante de l'offre en formation continue pour le secteur Théâtre. Elles permettront également d'assurer une bonne gestion de la mise en application de la Politique de formation continue en théâtre et d'assurer un suivi auprès des interlocuteurs concernés. La tenue des rencontres devra s'articuler autour des dates de dépôt des projets, soit le 25 novembre pour le Volet Multi-régional et le 1^{er} février pour le Comité de formation continue de l'Île de Montréal.

Annuellement, les séances de travail pourraient s'orchestrer comme suit :



6. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Politique de formation continue en théâtre entrera en vigueur le 1^{er} avril 2012.

7. ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES AYANT COLLABORÉ À LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE EN THÉÂTRE

ACT | Association des compagnies de théâtre

APASQ | Association des professionnels des arts de la scène du Québec

APT | Association des producteurs de théâtre privé

AQM | Association québécoise des marionnettistes

CEAD | Centre des auteurs dramatiques

CQT | Conseil québécois du théâtre

PWM | Playwrights' Workshop Montreal

QDF | Quebec Drama Federation

TUEJ | Théâtres Unis Enfance Jeunesse

8. LEXIQUE

ACT | Association des compagnies de théâtre

ADST | Association des diffuseurs spécialisés en théâtre

APASQ | Association des professionnels des arts de la scène du Québec

APTP | Association des producteurs de théâtre privé

AQAD | Association québécoise des auteurs dramatiques

AQM | Association québécoise des marionnettistes

CEAD | Centre des auteurs dramatiques

CFC | Comité de formation continue de l'Île de Montréal

CQICTS | Conseil québécois de l'institut canadien des technologies scénographiques

CQRHC | Conseil québécois des ressources humaines en culture

CQT | Conseil québécois du théâtre

GROUPE DES 5 | Regroupement des associations AQAD, APASQ, UNEQ, SPACQ et SARTEC

PACT | Professional Association of Canadian Theatres

PWM | Playwrights' Workshop Montreal

QDF | Quebec Drama Federation

RAPThéâtre | Regroupement des associations de producteurs ACT, APTP, AQM et TUEJ

TAI | Théâtres Associés inc.

TUEJ | Théâtres Unis Enfance Jeunesse

UDA | Union des artistes